



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **31-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Comité syndical**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Le premier juillet deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT,

**Date de convocation** : 19 juin 2009

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 12 Votants : 13

**Présents** : M.BAFFERT, M.BROUZET, J.CARRIER, C.DIDIER, G.FRIER(2), J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, A. MATRAIRE, M.MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, J.TESSAIRE.

**Absents excusés** : Y. BOULARD, A. CARBONARI, C.COIGNÉ, G.JULLIEN, P MOLINARO, M.REPELLIN,

**Président de séance** : M.BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : V. GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL**

Création d'un poste d'adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un avancement de grade

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en raison d'un avancement de grade

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 hebdomadaires, la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux.

Grade : adjoint technique principal 2<sup>re</sup> classe à - ancien effectif 0- nouvel effectif 1

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi Adjoints Techniques Territoriaux.

Grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe: - ancien effectif 2- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2009 chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 juillet 2009  
Le Président,  
Michel BAFFERT

